

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt et un janvier deux mil vingt-deux à 20 h 30, suivant convocation en date du quatorze janvier deux mil vingt-deux, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr CHARIAL Nicolas

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge
Mr VERHELST Eduard à Mr BOUTY Serge
Mr LECOMTE Jean-Luc à Mr BREUX Sylvain
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore à Mme BOUR Coline

Membre excusé n'ayant pas donné pouvoir : Mr MONTHEIL Jean Pierre

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2022

Secrétaire de séance : Mr BREUX Sylvain

Délibération 2022/008 en date du 21 janvier 2022

Dématérialisation des actes avec la préfecture : demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR

Mme le Maire indique au conseil qu'une subvention peut être attribuée par l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux) à hauteur de 50 % pour l'adhésion au dispositif @actes.

Mme le Maire indique qu'il serait souhaitable de déposer une demande à ce titre pour un montant de 692 € HT qui correspond au devis du prestataire Docapost avec le dispositif Fast.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- d'autoriser Mme le Maire à déposer la demande de DETR afin de solliciter une subvention à hauteur de 50 % du montant du devis de Docapost avec le dispositif Fast, et tous documents s'y reportant.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 23 janvier 2022
Le Maire

